

Structure de la gouvernance

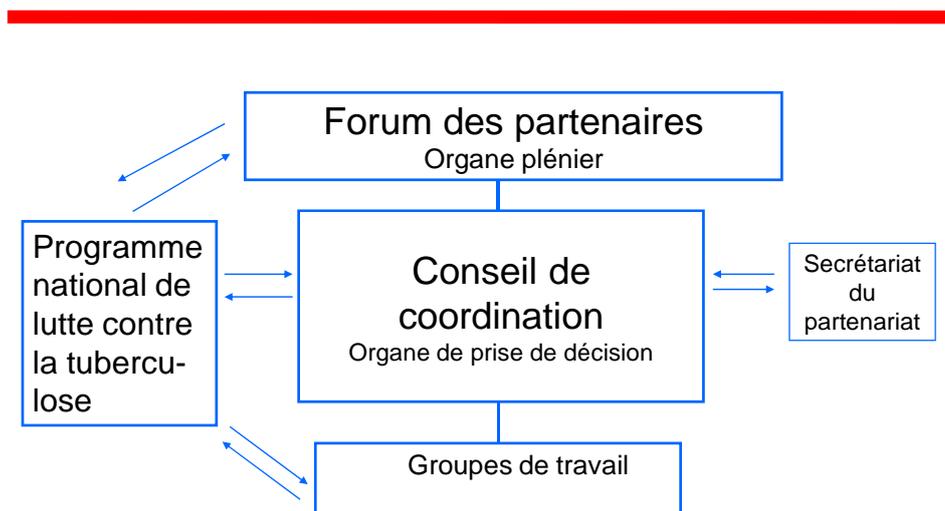
Les partenaires doivent trouver le meilleur moyen de structurer le partenariat national Halte à la tuberculose en fonction de leurs différents besoins et du nombre de partenaires. Une structure de gouvernance est nécessaire pour veiller à la pertinence et au bon fonctionnement de la prise de décision, de la gestion et du système de développement. La structure de gouvernance sera composée d'organes directeurs et du secrétariat du partenariat.

En ce qui concerne les **organes directeurs**, le partenariat national Halte à la tuberculose pourrait choisir parmi différents modèles de gouvernance.

Premier exemple :

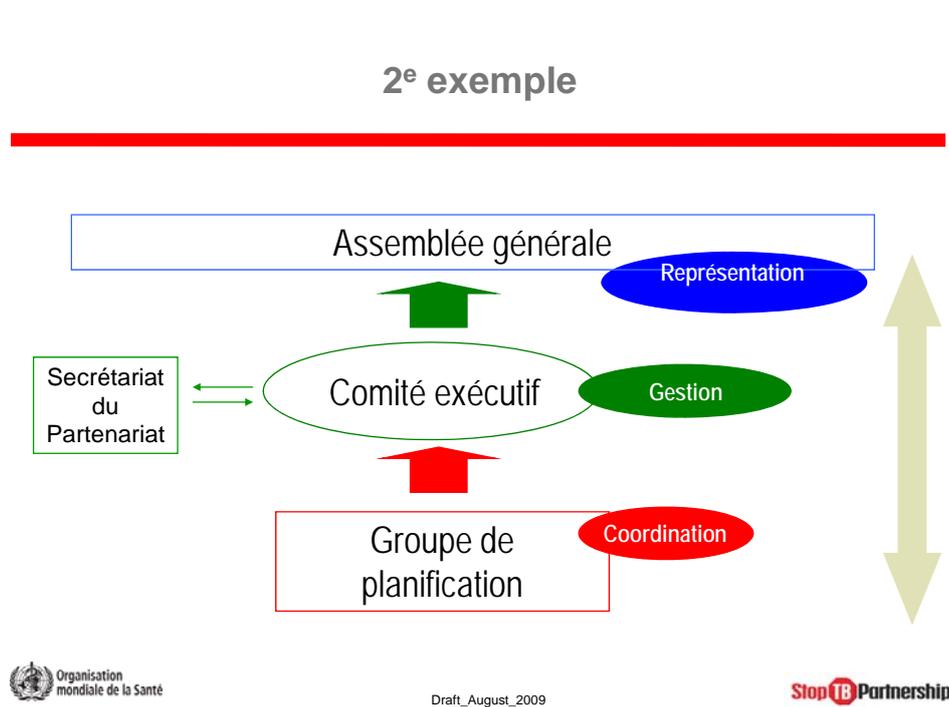
- Organe plénier
 - représente tous les partenaires
 - consolide et renforce le soutien à l'action du partenariat
 - examine et commente la progression globale du partenariat
 - sert de forum d'échange d'informations sur les progrès, les problèmes et les difficultés
 - se réunit une fois par an
- Organe coordonnateur
 - représentants élus/choisis des mandants du partenariat
 - coordonne et planifie le travail du partenariat et établit des comptes rendus
 - prend des décisions sur le travail du partenariat
 - se réunit deux fois par an

1^{er} exemple



Deuxième exemple :

- Assemblée générale
 - représente tous les partenaires
 - examine les rapports et les activités des partenaires et du secrétariat, et le cas échéant, les approuve.
 - se réunit une fois par an
- Groupe de planification
 - responsable de la coordination des principales activités du partenariat
 - collecte et coordonne les rapports sur les activités des partenaires et soumet de nouvelles propositions et idées à l'Assemblée générale pour approbation
 - se réunit au moins une fois par an
- Comité exécutif
 - responsable de la gestion du partenariat, offre une orientation stratégique globale.
 - analyse toutes les propositions présentées par le groupe de planification avant qu'elles ne soient présentées à l'AG pour approbation.
 - se réunit régulièrement, soit en personne soit par téléconférence.



Le **secrétariat** du partenariat national Halte à la tuberculose pourrait :

- être hébergé par l'un des partenaires. Dans ce cas, l'organisation hôte fournit le cadre juridique sous lequel le partenariat exerce ses activités. Si l'organisation hôte est le Bureau de pays de l'OMS, les règles et règlements de l'OMS sont appliqués et une étroite collaboration avec le Siège de l'OMS et le bureau régional doit être maintenue.
- être une entité juridique indépendante sous la forme d'une organisation à but non lucratif soumise à la législation du pays. Dans ce cas, le partenariat national Halte à la tuberculose reste juridiquement indépendant et le secrétariat du Partenariat mondial Halte à la tuberculose peut lui apporter des contributions fondées sur les expériences dans les autres pays. Le Bureau de pays de l'OMS et le ministère de la Santé/Programme national de lutte contre la tuberculose ne pouvant être membres d'une organisation non gouvernementale, ils peuvent décider, s'ils sont invités à le faire, d'être membres de droit des organes directeurs du Partenariat national Halte à la tuberculose.

En fonction du partenariat, des **groupes de travail** pourraient être constitués pour contribuer à la réalisation des objectifs de celui-ci. Les groupes de travail pourraient se concentrer sur les domaines d'activité suivants :

- Elargissement du DOTS
- Tuberculose/VIH
- Tuberculose multirésistante (TB-MR)
- Nouveaux outils

Une gouvernance appropriée permettra de mettre en place des procédures et mécanismes pour garantir la pertinence et l'efficacité des éléments suivants :

- prise de décision ;
- système de double responsabilité - les partenaires envers leur propre organisation et les partenaires entre eux ;
- transparence au sein et à l'extérieur du partenariat – mécanismes de notification et procédures de réclamation ;
- communication entre : a) les partenaires ; b) les partenaires et leurs mandants ; c) les partenaires et les bénéficiaires des activités du partenariat ; et d) le partenariat et les publics externes.